



À METTRE DANS VOTRE AGENDA !

Veuillez noter que l'Alliance tiendra en 2022 des instances pour les phases 1 et 2 de consultation portant sur les demandes syndicales en vue de la prochaine négociation nationale. Nous tenons à vous transmettre ces dates le plus rapidement possible afin que vous puissiez les ajouter immédiatement à votre horaire.

PHASE 1

JEUDI 7 AVRIL : Réunion extraordinaire de l'Assemblée des personnes déléguées.

JEUDI 21 AVRIL : Réunion extraordinaire de l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM, pour tous les profs du CSSDM.

PHASE 2

JEUDI 19 MAI : Réunion extraordinaire de l'Assemblée des personnes déléguées.

JEUDI 26 MAI 2022 : Réunion extraordinaire de l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM, pour tous les profs du CSSDM.

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Le prochain numéro du *BIS* paraîtra **le mercredi 5 janvier**.

Le secrétariat de l'Alliance sera fermé à compter de 15 h ce vendredi 17 décembre et ouvrira à 9 h le 3 janvier.

JOYEUSES FÊTES !

Il ne reste que quelques jours avant les congés de fin d'année. Je souhaite sincèrement que cette période de repos vous soit profitable, que vous puissiez décrocher de la routine et refaire le plein d'énergie.

Au nom des membres du Conseil d'administration et du personnel de l'Alliance, je vous souhaite de très joyeuses fêtes, des rires à profusion, de la joie, du bon temps en famille et pour vous-mêmes. Profitez de chacun de ces petits moments si précieux pour retrouver cette année le plaisir d'être avec vos proches les plus chers !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



Les membres du
Conseil d'administration
et du personnel de l'Alliance
vous souhaitent de



PROMOTION D'ÉLÈVES EN ÉCHEC AU 2^e CYCLE DU SECONDAIRE ET FIN DU DÉBOULAGE

Contrairement aux règles de classement des élèves au primaire, entre le primaire et le secondaire, au 1^{er} cycle du secondaire et entre le premier et le 2^e cycle, qui prévoient d'une façon ou d'une autre un passage quasi automatique au niveau suivant, le *Régime pédagogique* (RP) prescrit à ses articles 28 et 28.1 des règles de classement très strictes entre le secondaire 3 et le secondaire 4, ainsi qu'entre les secondaires 4 et 5. En effet, il y est précisé que le passage s'effectue par matière au second cycle du secondaire et que le seuil de réussite est de 60 %.

Or, l'Alliance a récemment été mise au courant que les élèves qui échouaient à un cours de secondaire 4, mais qui étaient tout de même promus en secondaire 5, avaient la possibilité d'obtenir automatiquement les unités de secondaire 4 s'ils réussissaient le cours de secondaire 5, par « principe de déboulement » ou *déboulage*. Sachez que cette pratique est contraire aux normes nationales détaillées ci-dessus, sauf exception. Cette reconnaissance des acquis est en effet prévue au *Guide de sanction des études*, mais vise évidemment l'élève qui, pour différentes raisons (par exemple, sa récente immigration), pourrait devoir intégrer directement un niveau supérieur. Si les directions d'écoles secondaires abusaient allègrement de ce principe en promouvant des élèves en échec dans une matière au second cycle du secondaire malgré le *Régime pédagogique*, le dépôt d'un grief syndical ainsi qu'une récente directive ministérielle sur cette question ont amené l'employeur à ne plus s'autoriser de tels manquements à ses obligations légales. En effet, le ministère a écrit noir sur blanc, le 27 octobre dernier, qu'en 2021-2022 il sera « impossible pour un élève d'obtenir des unités d'un programme de 4^e secondaire sans sa réussite »¹. Le MEQ ajoute « qu'il est de la responsabilité de chaque organisme scolaire de prendre les moyens pour respecter le *Régime pédagogique*, dont l'article 28, en offrant la possibilité aux élèves de chevaucher deux années scolaires lorsque la situation l'exige »¹.

En ayant malgré tout promu des élèves sans qu'ils aient atteint le seuil de réussite en juin dernier, le centre de services scolaire doit

maintenant réparer ses propres pots cassés. Les écoles secondaires développent donc actuellement divers moyens pour permettre aux élèves de recevoir ces unités manquantes, de préférence avant la période des demandes d'admission au collégial qui aura lieu cet hiver. En comité pédagogique de consultation le 1^{er} décembre dernier, la partie patronale a complètement rejeté du revers de la main la possibilité de revoir son organisation scolaire, mentionnant que des reprises, cours du soir, tutorat la fin de semaine ou autres, pourraient être des moyens de soutenir les élèves en vue de la réussite du niveau dont on jugeait pourtant en juin dernier qu'elle n'était pas nécessaire. Lorsque questionnée davantage, la partie patronale a admis que les directions d'établissement secondaire allaient selon toute vraisemblance d'abord demander aux enseignantes et enseignants qui connaissent les élèves, qui les ont parmi leurs groupes ou qui leur ont été confiés par le passé d'assurer le suivi, puis l'évaluation du niveau en échec, et ce, sur une base libre et volontaire. Puisqu'il s'agit d'une situation qui touche l'enseignement et l'évaluation des enseignantes et enseignants, nous considérons que les modalités entourant cette opération devraient faire l'objet d'une position de principe de l'Assemblée syndicale à présenter en CPEPE. Ne nous laissons pas dicter une marche à suivre qui irait à l'encontre de notre autonomie, de notre expertise et de la valeur que nous accordons à nos disciplines. Le déroulement de cette opération et la solidarité dont feront preuve les enseignantes et enseignants auront assurément une influence sur les décisions futures des directions quant à la promotion des élèves au 2^e cycle.

Il va de soi que tout ajout à la tâche qui serait effectué notamment pour assumer le suivi pédagogique, la préparation et la correction de leçons et des évaluations des élèves que le CSSDM a, initialement, refusé de faire chevaucher, en toute connaissance de cause et en contravention du RP et des directives ministérielles, doit être rémunéré à sa juste valeur, et ce, même si le tout devait effectivement s'effectuer sur une base libre et volontaire. Chose certaine, **il est impératif** que les enseignantes et enseignants du 2^e cycle du secondaire

n'acceptent pas d'alourdir leur tâche pour les évaluations et récupérations supplémentaires à ces élèves. Les cours et récupérations des profs de secondaire 5 devraient servir à enseigner des contenus de secondaire 5 aux élèves de secondaire 5.

Dans le cadre du grief déposé par l'Alliance, nous avons dès maintenant besoin de votre soutien dans la détermination du nombre d'élèves visés et des matières pour lesquelles du rattrapage sera nécessaire. Fidèle à ses habitudes, la partie patronale a en effet refusé de coopérer en nous répondant d'abord plus de quatre semaines après que la question lui eut été posée qu'il lui était impossible de nous fournir des données, mais arguant ensuite que ce n'était pas des « dizaines et des dizaines » d'élèves qui étaient concernés... Elle est même allée jusqu'à déclarer sans rire que le CSSDM s'était **toujours** inscrit dans le respect du RP. Le ministère avait pourtant dû **les rappeler à l'ordre** en 2018 à la suite entre autres d'une intervention médiatique des profs de l'école Louis-Riel...

Bien entendu, l'Alliance s'oppose depuis toujours à la promotion automatique des élèves, y compris au second cycle du secondaire. Celle-ci jette en effet un discrédit sur l'évaluation, le jugement et l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants tout en pelletant les problèmes aux niveaux subséquents. Elle vient aussi affaiblir la confiance que les Québécoises et Québécois peuvent avoir dans leur système d'éducation public, dans sa capacité à instruire, former et qualifier en toute objectivité et sans arbitraire les futures citoyennes et futurs citoyens.

Enseignantes et enseignants du 2^e cycle du secondaire, contactez sans tarder l'Alliance pour faire état de vos préoccupations et de toutes les situations de promotion automatique et de *déboulage* dans votre école. Nous serons alors en mesure de documenter le dossier et de vous accompagner dans vos décisions.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Jean-François Audet, conseiller
Vincent Hamel Davignon, conseiller

1. Les caractères gras et soulignés sont originaux.

STAGIAIRE ET SURVEILLANCE DANS LA COUR

Saviez-vous que ce n'est qu'à partir du stage 2 qu'il est possible pour un stagiaire d'effectuer une surveillance dans la cour sans la présence de l'enseignante ou de l'enseignant associé à ses côtés ? Il est en effet important de s'assurer que la stagiaire ou le stagiaire a l'autonomie nécessaire avant d'autoriser la prise en charge des surveillances, ce qui est le cas à partir du stage 2. C'est à ce moment qu'il est appelé à assumer une certaine prise en charge du ou des groupes d'élèves confiés au prof associé. Ce dernier doit toutefois être obligatoirement présent en tout temps dans l'école, y compris pendant une surveillance.

● Vincent Hamel Davignon, conseiller

FORMATION SYNDICALE MON RÔLE DE DÉLÉGUÉ — SESSION 2

— TOUS
LES
SECTEURS

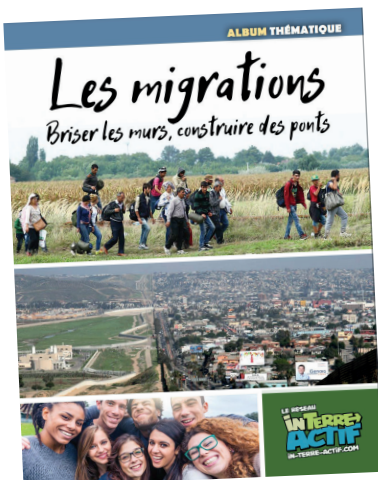
Le rôle de délégué est plus qu'un rôle de porte-parole des enseignants auprès de la direction. Les gens qui forment l'équipe de personnes déléguées doivent également organiser les assemblées syndicales dans l'établissement, voir à la mobilisation, assurer une communication entre les différents comités syndicaux, etc. Par cette formation, l'Alliance veut s'assurer que les personnes déléguées aient tous les outils dont elles auront besoin pour jouer leur rôle et ainsi valoriser l'importance de l'implication syndicale au sein de notre profession. Si ce rôle vous intéresse, cette formation s'adresse à vous.

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 15 h 30**, en visioconférence Zoom.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le mercredi 12 janvier 2022** en utilisant ce formulaire. Pour de plus amples renseignements, contacter Audrey Goudiaby par courriel : formation@alliancedesprofs.qc.ca.

● Élyse Bourbeau, vice-présidente

GRAND GAGNANT



La FAE a procédé au tirage de l'album thématique intitulé *Les migrations : briser les murs, construire des ponts*, produit par le Réseau In-Terre-Actif, en partenariat avec la FAE.

Une enseignante ou un enseignant d'ECR et de Monde contemporain de chacun des syndicats affiliés à la FAE a gagné un exemplaire imprimé en couleurs, pour chacun de ses élèves.

À l'Alliance, c'est Éric Fusinato, de l'école Honoré-Mercier, qui recevra cet outil pédagogique clé en main qui explore le phénomène des migrations. Félicitations !

[Cliquez ici pour télécharger l'album.](#)



PÉNURIE ET RISQUE

Nous avons reçu dans les derniers jours plusieurs appels venant des écoles spécialisées et des classes de points de services aux élèves HDAA. La pénurie que nous connaissons dans tous les corps d'emploi qui œuvrent dans ces milieux (enseignants, techniciens en éducation spécialisée, préposés aux élèves handicapés et professionnels) est criante. Lorsque les ressources humaines sont manquantes, le personnel dans les classes se trouve trop souvent dans des situations à risque élevé pour la santé. Si votre classe ou votre école connaît cette situation, qu'elle soit ponctuelle ou de longue durée, il est important de le signaler immédiatement au membre du Conseil d'administration responsable de la vie syndicale de votre établissement.

● Marie Contant, vice-présidente

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES LISTE DE PRIORITÉ — CONTRATS DES 100 DERNIERS JOURS



L'affichage de la majorité des contrats pour les 100 derniers jours de l'année scolaire 2021-2022 aura lieu à compter de 16h le vendredi 14 janvier

jusqu'à 13 h le lundi 17 janvier. Il s'agit d'une séance d'affectation par internet (SAI) mixte et élargie. La date d'entrée en fonction prévue est le 26 janvier. Toutefois, les postes pour les écoles Eulalie-Durocher et Marie-Anne seront exceptionnellement affichés du 21 au 24 janvier 2022 pour une entrée en fonction le 26 janvier 2022.

Le calendrier des séances d'affectation est disponible dans le site SAI du Centre de services scolaire de Montréal.

● Élise Longpré, conseillère

VIOLENCE

Dans le contexte actuel de violence, où les fusillades et les assassinats de jeunes semblent augmenter sur le territoire de Montréal, nous comprenons que le personnel enseignant pourrait se sentir moins en sécurité. L'Alliance tient à vous informer qu'une instance se penche particulièrement sur la problématique de la violence dans les établissements. En effet, il existe un comité paritaire de santé et de sécurité au travail (CPSST) qui a comme mandat de plancher annuellement sur les enjeux de santé et sécurité des profs dans l'exercice de leurs fonctions, dont celui de la violence dans les écoles et les centres montréalais. Ce comité paritaire est constitué d'autant de représentants patronaux que de représentants syndicaux. Les enseignantes et enseignants du CSSDM qui font partie de ce comité sont : Kathy Gauthier, école des métiers de

la construction ; Sylvie Lemay, centre Marie-Médiatrice ; Julien Morand-Beaulieu, école Sophie-Barat ; Maryse Robert (substitut), école St-Donat. Louis Cousineau, conseiller syndical, et le soussigné sont les représentants de l'Alliance.

Pour avoir un portrait juste de la situation, nous comptons sur votre collaboration pour documenter les actes de violence dans votre école ou dans votre centre en remplissant notamment le formulaire de rapport dédié à cet effet, que vous devez par la suite nous transmettre. Pour plus de renseignements, vous êtes invités à lire la fiche syndicale [Violence envers le personnel](#).

● **Martin Leclerc, vice-président**

JOURNÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

QUELLE BELLE RENCONTRE !

L'Alliance a organisé, le 7 décembre dernier, une rencontre des personnes déléguées à la Plaza Antique afin de permettre à vos représentants syndicaux d'échanger de nouveau entre eux !

Dans un esprit de bonne humeur et de camaraderie, de grands thèmes touchant la mobilisation dans nos établissements ont été abordés, notamment en vue de la préparation de la prochaine négociation. Comme de vieilles connaissances qui ne s'étaient pas vues depuis trop longtemps, nous avons eu le plaisir de nous retrouver, échanger en personne, dîner tous ensemble et assister à la conférence de Martin Bibeau, conseiller syndical à la FAE. Un verre de l'amitié a clos cette journée qui nous rapproche de plus en plus d'un retour à la normale. Un gros merci à tous ceux qui y ont participé. Les informations recueillies nous seront d'une précieuse aide pour les prochaines mobilisations. Nous espérons que l'activité a été appréciée et qu'elle ouvrira la voie à d'autres événements du genre.

● **Patrick Trottier, vice-président**

Photos : Alliance

